

*Affaires courantes*

(Le document est déposé.)

## LES SUBVENTIONS AU MULTICULTURALISME

Question n° 179—**Mme Mitchell:**

En ce qui concerne les subventions octroyées par le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté en 1989 *a*) quelle a été la durée (i) maximale (ii) minimale (iii) moyenne du traitement des demandes, *b*) comment cela se compare-t-il avec ce qui se fait dans les autres ministères, *c*) quel est (i) le nombre (ii) le pourcentage des demandes pour lesquelles une subvention a été approuvée, *d*) quel était (i) le nom du bénéficiaire (ii) le but (iii) le montant de chaque subvention?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**M. Boudria:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des questions inscrites au *Feuilleton*. Nous avons déjà attiré l'attention de la présidence sur ce point mais, malheureusement, je suis forcé de revenir à la charge aujourd'hui.

• (1130)

J'ai une question au *Feuilleton* qui date du 30 octobre. J'admets qu'elle est plutôt longue. Le Règlement stipule qu'on doit y répondre dans les 45 jours, mais presque 90 jours se sont écoulés, soit le double du temps permis. J'aimerais que la présidence et le secrétaire parlementaire s'engagent à m'obtenir une réponse du gouvernement.

Voici un autre point sur lequel j'attire votre attention: la question n° 182 inscrite en mon nom depuis le 9 novembre est relativement courte, précise et à laquelle, à mon avis il est facile de répondre. Même le gouvernement admettra que la question n'est pas compliquée. Elle figure au *Feuilleton* depuis ce temps-là.

Une des conséquences que je vous signale, c'est que le paragraphe 39(4) stipule qu'aucun député ne doit avoir plus de quatre questions inscrites au *Feuilleton* en même temps. Comme on ne répond pas à mes questions, le Règlement de la Chambre m'empêche d'en poser d'autres. Autrement dit, je ne peux pas faire inscrire de questions au *Feuilleton* parce que j'en ai déjà quatre. Le

gouvernement ne répond pas aux questions que j'ai au *Feuilleton* depuis quelque temps déjà.

Monsieur le Président, le greffier de la Direction des journaux pourrait facilement vous dire qu'il a accumulé un bon nombre de mes questions sur son bureau. J'attends qu'on réponde à mes premières questions avant de pouvoir en poser d'autres qui, à mon sens, sont dans l'intérêt du public. Quoi qu'il en soit, à titre de député, j'ai le droit de poser des questions.

J'espère que vous pourrez étudier la situation, monsieur le Président. J'attends vos directives et je demande au secrétaire parlementaire de collaborer afin qu'on réponde à ces questions et à d'autres qui sont au *Feuilleton*—conformément à l'article du Règlement qui stipule 45 jours—depuis très longtemps.

**M. le Président:** Je vais donner la parole au secrétaire parlementaire, car je suis sûr que les députés n'ont jamais pensé qu'il avait élaboré ce plan pour empêcher le député d'inscrire des questions à l'ordre du jour.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je tiens à assurer aux députés que je n'ai rien fait de tel. Je ne voudrais certes pas empiéter d'aucune façon sur les droits et, de fait, sur les responsabilités et obligations qu'a le député de poser des questions.

Cependant, je voudrais signaler que 145 questions prioritaires ont été posées jusqu'ici et que nous avons réussi à répondre à 82,8 p. 100 d'entre elles. Il s'agit là de questions prioritaires. Quant aux questions régulières, le taux de réponse s'élève à 88,7 p. 100. Nous faisons certes de notre mieux pour respecter les délais et même pour les devancer.

Je n'ai malheureusement pu mettre la main sur la question dont parle mon collègue. Si je ne me trompe, c'était une question très grave portant sur l'un des voyages du premier ministre. Le député voudrait savoir, entre autres, le nombre de malles que chaque député a emportées avec lui à cette occasion.

En toute justice, il nous faut pas mal de temps pour retrouver ces gens et leur demander combien de malles ils ont emportées avec eux et s'ils les ont fait enregistrer ou s'ils les ont gardées avec eux. Si le député pense que c'est une question grave et importante, je suis désolé,